

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-038

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du tournoi de basket Philippe Delautre qui aura lieu du 11 au 12 mai 2024 au complexe sportif Robert Deldicque à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** le stationnement sera totalement interdit :

- sur le parking situé face aux sorties de secours de la salle Deldicque 2 côté route de Rubrouck,
- sur la place PMR situé route de Rubrouck face à l'allée piétonne donnant accès au complexe sportif,
- sur la place de stationnement situé face à l'allée donnant accès aux salles côté Candaele Straete,

et ce, du vendredi 10 au dimanche 12 mai 2024 inclus.

Ces emplacements seront exclusivement réservés aux moyens de secours.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :**

La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 26 février 2024  
Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 26/02/2024  
Le Maire  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué  
Florence DEHOUDE

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHOUDE